

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia, (ancienne Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE 7.94 TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie: un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

IL FAUT RÉTABLIR LE PILORI pour les EXPLOITEURS

HUILES D'OLIVE

« Réunion à la Chambre mixte de Sfax de quelques exportateurs d'huiles.

Il s'agit de discuter l'obligation de fournir à l'Etat des huiles à 1 fr. 20 le kilo.

Actuellement, une hausse formidable s'est produite sur les huiles masri et leur achat par les exportateurs est ruineux. Dans ces conditions, une délégation va partir pour Tunis et prier l'Etat de modifier son décret sur l'exportation.

La délégation présentera le vœu que l'Etat n'exige des exportateurs que la moitié des quantités à la livraison desquelles ils sont astreints! Cette réduction de moitié donnerait, d'après eux, néanmoins à la consommation des quantités suffisantes d'huile masri à 1 fr. 20 le kilo »

LES « DÉPÊCHES ».

Nous prions Messieurs les censeurs de vouloir bien se pénétrer des déclarations catégoriques de M. Ribot, président du Conseil, et de se cantonner dans l'examen des seuls articles diplomatiques ou militaires, tout le reste ne les regarde pas; la presse étant libre, sous sa propre responsabilité, de stigmatiser, suivant son tempérament, les actes des forbans du commerce qui exploitent le pays depuis le début de la guerre.

Jusqu'à ces temps derniers, la Tunisie pouvait se considérer comme privilégiée malgré certaines défaillances des nôtres trop éprises à la curée ou des actes de rapine de certains autres qui ont vu dans la guerre, qui ne les touche pas, le bon moyen de gagner la forte somme.

Nous ne voulons pas rabâcher nos légitimes plaintes contre telle ou telle partie du négoce tunisien, nous voulons nous cantonner dans celles qui ont fait l'objet de taxes ou d'engagements formels pris — par contrat, avec caution — vis-à-vis du Gouvernement et naturellement non tenus, car pour certaines gens, les contrats, comme pour de Bethmann, ne sont que des chiffons de papier sans valeur aucune, et les décrets beylicaux ne les concernent pas.

Nous approchons de la future récolte des céréales qui paraît être assez bonne; elle va mettre un terme, pour un temps, au bon plaisir des malfaisants intermédiaires et les obliger à vendre suivant la taxe établie. Combien de mois, de semaines ou peut-être de jours durera l'observance de cette taxe? Peut-être jusqu'au jour où les céréales ayant été mises en magasin, les spéculateurs jugeront que le moment d'agir est arrivé. Il appartiendra au Gouvernement de déjouer ces manœuvres par des mesures simples et faciles à mettre à exécution.

Il suffit :

- 1° de décréter la taxe;
- 2° de suivre la marchandise depuis son point de départ jusqu'à son emmagasinement, en obligeant les détenteurs à consigner sur des registres à souche les entrées et les sorties comme on faisait autrefois, avant la guerre, pour le sucre, avec obligation d'envoyer chaque mois un relevé à la Direction générale

des Finances et un autre à celle du Commerce.

On saurait ainsi, au jour le jour, les transactions opérées et l'on saurait exactement, mois par mois, les quantités disponibles. En cas d'inexécution à ces prescriptions, les contrevenants seraient poursuivis et les stocks réquisitionnés suivant la taxe.

Il y a un mois environ, nous prévenions M. le Directeur général des Finances que nous sommes heureux de savoir complètement rétabli, que la plupart des trafiquants d'huile ne possédaient pas la moindre quantité d'huile masri, qu'ils s'étaient engagés à détenir, pendant une période de quatre mois, pour obtenir le permis d'exportation sollicité et que beaucoup avaient fait leur deuil de la somme consignée.

Nous tenions le fait de trop bonne source pour douter qu'il en fût autrement.

Nous avons vu que le Gouvernement s'est avisé, peut-être un peu tard, de se rendre compte, si les engagements pris étaient strictement observés et tenus et qu'il a nommé à cet effet diverses commissions qui ont eu le don de soulever une légitime émotion parmi les Bethmann-Holwegg du commerce tunisien, comme on a pu le lire en exergue de cet article.

Comment cette tourbe d'exploiteurs a-t-elle osé se réunir dans les locaux de la Chambre Mixte de Sfax pour discuter d'une obligation qui fait l'objet d'un contrat en bonne et due forme signé et paraphé avec caution?

Si nous avons voix au chapitre, voici ce que nous ferions :

Nous commencerions par consigner notre porte aux exportateurs que le « Matin » fustigeait récemment de la belle manière et nous les déférerions aux tribunaux, en cas d'inexécution des engagements pris.

Voici l'article que le grand journal parisien leur consacrait :

UNE OPÉRATION SCANDALEUSE SUR LES HUILES

« Il est inutile de cacher la vérité. Si le Gouvernement ne met pas un frein immédiat — et facilement — à certaines spéculations, la vie déjà chère va devenir tout à fait impossible ».

Qui s'exprime ainsi? Le Bulletin des Halles.

Liée à la spéculation sur le beurre, la hausse factice des huiles alimentaires qu'il dénonce est à souligner.

La Tunisie a produit une récolte énorme d'huile d'olive qui eût dû nous assurer ce produit à un prix très restreint puisque de gros marchés avaient été passés sur la base de 120 francs les 100 kilos. Or, les spéculateurs ont profité de l'interdiction d'exportation pour résilier tous leurs contrats et faire monter l'huile d'olive au prix de gros de 300 francs les 100 kilos rendus en France.

Il y a évidemment là un abus qu'il faut réprimer. Mais ce n'est pas tout. L'huile d'arachide a suivi. Pour justifier la hausse de cette denrée qui nous vient de nos colonies de la côte occidentale d'Afrique, les spéculateurs ont un argument facile : le manque de navires et la hausse du fret.

Or, si nous interrogeons sur ce point le commerce marseillais, nous trouvons une autre explication : l'invasion de ce marché par des trafiquants exotiques qui n'hésitent pas à payer n'importe quel prix et mettent ensuite en magasin.

Une fois notre porte consignée, nous saisissons immédiatement M. le procureur de la République ou le conseil de guerre à telles fins qui de droit en vertu de l'état de siège et des pouvoirs discrétionnaires qu'il confère.

On apprendrait ainsi le respect des engagements à ceux qui l'ignorent et on ferait rendre gorge à un certain nombre d'individus dont les bénéfices illicites se chiffrent par centaines de milliers de francs.

Nous ne voulons pas terminer cet article sans adresser nos vives félicitations pour la mesure prise pour l'expédition des colis postaux; nous savons qu'elle pourra être tournée en partie, mais elle aura tout de même un effet bienfaisant, car les expéditeurs abusaient réellement de la tolérance; ils avaient l'aplomb de baser leur prix sur ceux de France où l'huile fait défaut. C'est ainsi qu'une de nos plus importantes maisons nous a fait à nous-mêmes, en l'espace d'un mois et demi, les prix suivants pour colis postaux de 10 kilos :

- 1^{er} prix : 22 francs
- 2^e » 25 »
- 3^e » 30 »

alors que l'huile abonde en Tunisie!

Sans la mesure prise, nous aurions vu successivement demander 35, 40, 45 et peut-être même 50 francs, qui sait? La France a besoin d'huile; si nous en avons de trop, que le Gouvernement la réquisitionne et l'expédie directement aux syndicats; nous avons prouvé cette façon d'opérer depuis le premier jour et nous n'en demordons pas.

On a voulu procéder différemment et l'on a fait réaliser des bénéfices scandaleux, immoraux, à d'odieux trafiquants alors que le Gouvernement, en agissant comme nous l'indiquons, aurait rendu service et prélevé un bénéfice honnête et raisonnable, et la Tunisie ne serait pas traitée comme un repaire de bandits par la grande presse métropolitaine.

Voilà ce qu'il aurait fallu éviter. JEAN-SANS-PEUR.

LA GUERRE ALLEMANDE et la Justice entre les Nations

La Guerre allemande et la justice entre les nations, par Ph. Bourgeon, docteur en droit, procureur général près la cour d'appel de Poitiers, à la société du recueil Sirey, 22, rue Soufflot, à Paris; un vol. in-12, 2 francs, et chez tous les libraires.

Allez- nous voir enfin commencer l'ère des économies par la suppression des traitements scandaleux ?

BILLET

Enfin, on y arrive à la réduction des gros traitements! Et si M. Dubois-Fresney, député de la Mayenne, persiste et maintient son projet de loi visant la réforme générale de nos services administratifs, nous pouvons espérer avoir des chances de voir réduire certains traitements scandaleux, surtout depuis la guerre.

Tout au début de la guerre, nous sommes de ceux qui avons prêché l'économie à l'arrière, mais nos voix n'ont pas été entendues en haut lieu. On a préféré laisser les choses en l'état et faire des appels multiples à la bourse de chacun pour maintenir les grosses prébendes de certains et les allocations des autres.

Aujourd'hui, la carte à payer s'élève à bien près de 90 milliards, c'est-à-dire à peu près le quart de la fortune publique. Certes, les économies réalisées compteraient pour peu de chose dans cette danse des millions, mais le public n'aurait pas été fâché de voir frapper un peu à la caisse des gros traitements et même des indemnités de certains autres qui ne tiennent leurs 15.000 balles que par décret et non plus par la volonté des électeurs. Le Gouvernement était en assez mauvaise posture pour prendre une décision. Comment, en effet, réduire les traitements des uns sans supprimer les indemnités des autres?

Entre les deux maux, il n'a pu choisir et a laissé les uns et les autres toucher en rond. Si, comme tout le fait espérer, malgré le point noir russe, nous arrivons à abattre l'ennemi et à lui imposer nos conditions, la carte à payer des alliés sera si élevée, qu'il est bien probable qu'il ne pourra guère y faire face puisque nous sommes tous unanimement décidés à établir une barrière douanière pour l'empêcher d'écouler sa camelote; où prendra-t-il alors l'argent s'il n'arrive pas à écouler ses produits?

C'est très joli de parler de faire rendre gorge à l'ennemi, mais là où il n'y a rien, le diable perd ses droits. Et puis, l'Allemagne ne doit plus guère avoir de ressources palpables et monnayables hors de chez elle, une raison de plus pour nous inciter aux économies et faire des vœux pour que le projet Dubois-Fresny soit pris en considération.

LE SEMAINIER.

Départ de M. Paul Dumas
M. le premier président Paul Dumas a dû voir en quelle haute estime il était tenu par la population entière depuis sa nomination à Rabat, et les regrets immenses qu'il laisse derrière lui en Tunisie.

Nous sommes certains qu'il ignorait ces sentiments qui n'avaient pu se manifester.

Au moment où il va quitter la Tunisie pour toujours, nous le prions d'agréer les vœux respectueux que la Petite Tunisie forme pour lui et sa famille.

Mariage
Nous adressons nos vœux bien sincères de bonheur à Mlle Yvonne Lecore-Carpentier, fille de notre excellent confrère, qui vient de s'unir au docteur Raynal.

NOS ÉCHOS

UN TRISTE SIRE

—(0)—

M. ROMAIN ROLLAND

Dans un article intitulé : « Dans la mêlée », nous avons dit, l'année dernière, ce que nous pensions de M. Romain Rolland.

Nous avions fait à ce triste Français l'honneur de discuter son opinion.

Si, en effet, on ne pouvait lui pardonner « Au-dessus de la mêlée », du moins pouvait-on trouver à ce factum des excuses ou des circonstances atténuantes. Mais que dire maintenant, après lecture de cette note trouvée dans l'Œuvre Française du 5 avril :

« Le premier numéro du journal allemand qui se publie en langue française à Berlin, sous le titre La Paix, pour déconcerter les neutres, avait un article de tête signé Romain Rolland ».

Qu'en dites-vous ?

En pleine guerre, la collaboration d'un Français dans la presse berlinoise !

Existe-t-il une sanction ?

Si oui, quelle est-elle ?

Si non...

Si non, il faut à tout prix en établir une.

LE « PETIT FRANÇAIS ».

Glorieux disparu

Parmi les victimes du Danton,

nous relevons avec tristesse le nom de M. L. Auguste Dubuisson, mécanicien principal de 1^{re} classe, chevalier de la Légion d'honneur, frère de notre ami M. H. Dubuisson, inspecteur du mouvement de la Cie du Bône-Guelma à Gaffour, à qui nous adressons, ainsi qu'à toute sa famille, nos bien sincères condoléances.

Accident d'auto à l'Oued-Zargua

Un de ces jours derniers, M. Pailon aîné, le fabricant de meubles bien connu, revenait en auto de Bône où il possède une succursale lorsque, entre Béja et Oued-Zargua, à quelques kilomètres de ce centre, une roue se détacha de son auto, il fut projeté à plusieurs mètres en avant et, dans sa chute, se fit de grosses blessures : une épaule démise, plusieurs côtes enfoncées.

Il resta sur place de midi à six heures du soir sans qu'âme qui vive vint à passer. A six heures, des Arabes le trouvèrent à la même place où il était tombé, il put griffonner un billet pour demander des secours. Ceux-ci arrivèrent bientôt et, avec toutes les précautions possibles, il fut transporté à l'Oued-Zargua où il reçut les premiers soins que nécessitait son état, et le lendemain transporté à Tunis dans une clinique.

Aux dernières nouvelles, son état est aussi satisfaisant que possible.

Nous faisons des vœux bien sincères pour son prompt et complet rétablissement.

Les braves

Nous adressons nos sincères et bien vives félicitations à notre jeune ami le lieutenant Henri Omessa, qui vient d'être l'objet d'une nouvelle et belle citation à l'ordre de l'armée, la troisième, qui lui a valu les galons de capitaine et son envoi sur le front de Roumanie où l'on sait que les officiers détachés sur ce front ne sont pas les premiers venus.

Nos compliments vont également à son heureux père, notre ami M. Pierre Omessa, délégué à la Conférence Consultative, capitaine d'administration, détaché à la censure postale télégraphique.

— Notre confrère François Beuscher, rédacteur en chef de la « Dépêche Algérienne », capitaine de réserve au 1^{er} zouaves, qui fait campagne en Orient, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

— Nous avons appris avec peine que notre ami M^r Piétri, avocat au barreau de Tunis, fils de notre sympathique ami Charles Piétri, avocat-défenseur, avait été blessé sur le front de la Somme et évacué sur une formation de l'arrière. Nous faisons des vœux bien sincères pour le rétablissement de ce vaillant poilu, dont nous citons dernièrement la belle conduite au feu qui lui a valu la croix de guerre avec palme.

— Notre sympathique confrère et ami le lieutenant André Duran-Angliviel, glorieux blessé à l'armée d'Orient, est venu passer une courte permission de sept jours au milieu des siens.

— Nous nous associons de tout cœur à la demande formulée par l'Heure et

d'autres journaux pour l'octroi de la médaille militaire au brave Jean Gungl, fils de notre confrère, rédacteur en chef de la « Dépêche Tunisienne ».

Ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'il soit nécessaire de le demander en faveur de ce brave qui l'a mérité par sa bravoure et sa vaillance qu'attestent ses nombreuses blessures.

Un choix douteux

Si les temps prétaient à rire, nous nous divertirions la rate en pensant que l'homme de Pékin a dû prononcer l'éloge de celui qu'il voulait faire tomber dans le traquenard de la N'goko Sangha.

Au fait, comment nos excellents compatriotes ont pu porter leurs voix sur cet arlequin de la politique dont l'existence n'est qu'une longue suite de palinodies et de pantalonades?

Le son d'orge

Un rédacteur du quotidien du matin, qui s'est fait une spécialité des questions économiques, et, disons-le lui sans l'offenser, ne les traite pas toujours en parfaite connaissance de cause, préconise l'emploi du son d'orge que l'on peut avoir, dit-il, à 2 fr. 50 le quintal pour remplacer le son de blé, introuvable même à 30 francs, par suite de l'autorisation d'exportation et peut-être aussi de la rareté de la marchandise.

Nous avons voulu voir ce qu'est ce son d'orge prétendument livré à 2 fr. 50.

Nous nous sommes rendus au dépôt du minotier Ramella, rue Al-Djazira, le seul qui tienne cette marchandise. Nous avons vu là quelque chose qui ressemble de très loin au son et dont on nous a demandé NEUF FRANCS les 100 kilos.

Comme nous faisons part de notre étonnement entre le prix réclamé et celui indiqué par notre confrère, l'un des indigènes nous dit que le journal ne savait pas ce qu'il disait et s'est refusé à nous livrer 50 kilos même à 2 francs ! Alors ?

Le refus de vendre

au prix de la taxe

Des instructions ont été données par les parquets généraux de France pour poursuivre les commerçants qui refuseront de vendre des marchandises existant dans leurs magasins ou entrepôts, aux prix fixés par les taxes préfectorales ou municipales.

Le refus de vendre de la marchandise au prix de la taxe constitue une contravention au même titre que si la vente était faite au-dessus de la taxe. La jurisprudence sur ce point est constante et fait loi.

Voici les arrêts de la Cour de Cassation : 2 août 1856, 4^e tome, page 573 ; 26 avril 1861, 1^{er} tome, page 503 ; 5 mars 1863, 5^e tome, page 49 ; 24 juin 1865, 5^e tome, page 38.

Tous ces arrêts condamnent des négociants en gros et des marchands en détail qui avaient cru avoir le droit de refuser de vendre leurs marchandises.

La raison d'avoir acheté en gros à un prix supérieur à celui de la taxe n'a pas même paru une excuse suffisante pour certains d'entre eux.

Les journaux

Après une interruption de plus de huit mois, notre confrère « Le Petit Souk-Ahras » reparait.

Obligé d'arrêter sa publication à la suite de la mobilisation successive de son personnel, il la reprend aujourd'hui avec le concours d'un seul typo revenu du front, glorieuse victime de la guerre, avec le bras droit enlevé au ras de l'épaule et qui, ayant fait lui-même sa rééducation, est arrivé au bout de quelque temps à se remettre à son ancien métier sinon avec la même rapidité du moins avec la même habileté.

Le « Petit Souk-Ahras » reprend donc son existence qui date depuis trente-cinq ans. D'hebdomadaire, il devient bi-mensuel en attendant, si rien ne lui survient de fâcheux, qu'il paraisse comme auparavant tous les dimanches.

Les favorisés du sort

Si la guerre est pour la généralité une lourde charge, par contre, elle est pour certains privilégiés la bonne aubaine qui ne se représentera plus, il faut l'espérer, pour l'humanité.

Parmi ceux-ci, il y a tous les fournisseurs de l'armée, du gouvernement et des civils, masse exploitable à souhait : les mercantis, etc.

Parmi les favorisés du sort, nous citerons les *rizeries de l'Indo-Chine*, société anonyme, au capital de 1.000.000 de francs, divisé en 2.000 actions de 500 francs.

Le dividende de l'exercice 1916 permet de distribuer :

Pour les actions entièrement libérées, un bénéfice brut de 131 fr. 58, net 125.

Pour les actions nouvelles : brut 125, net 118,75. Il faut croire que les prix ont été un peu forcés pour pouvoir donner des intérêts plus du quart du capital ! Cela ressemble un peu à nos prix des huiles.

LA QUESTION DES HUILES

en France, en Algérie et en Tunisie

Jeudi 26 avril, dans l'après-midi, se sont réunis, dans la Chambre Mixte de Sfax, la plupart des principaux exportateurs d'huiles d'olives.

Ces commerçants ont discuté la question de l'obligation de fournir à l'Etat des huiles masris à 1 fr. 20 le kilo. Ils ont fait valoir la situation préjudiciable dans laquelle les met cette obligation : ils pensaient au moment du décret sur l'exportation des huiles, que la garantie de dix francs par cent kilos d'huile exportée était exigée d'eux par l'Etat en cas d'impossibilité par eux de livrer l'huile masri.

En cette occurrence, ils croyaient de bonne foi que l'abandon de ces dix francs par cent kilos les dégagerait vis-à-vis de l'Etat.

Aussi, bon nombre d'entr'eux, comptant sur leur garantie, ne se sont point préoccupés de conserver des quantités de masris proportionnelles au quart des quantités par eux exportées ; ils se trouvent donc manquer d'une partie de ces huiles masris qu'ils devraient livrer à l'Etat à 1 fr. 20 le kilo.

Or actuellement, une hausse formidable s'est déclarée sur les masris ; l'achat de ces huiles par les exportateurs est absolument ruineux. Dans ces conditions, une délégation des principaux exportateurs de Sfax se rendra à Tunis et priera le Gouvernement de leur accorder une modification au décret sur l'exportation.

Ils demandent que l'Etat n'exige d'eux que la moitié des quantités à la livraison desquelles ils se sont astreints. Cette réduction de moitié donnerait néanmoins à la consommation des quantités suffisantes d'huile masri à 1 fr. 20 le kilo.

Exportation des huiles par colis postaux

Le *Journal Officiel Tunisien* a publié l'excellent décret suivant qui va mettre un terme à l'appétit vorace des exportateurs de colis postaux, dont l'avidité a fait passer le colis de 22 à 30 francs en un mois !

« A compter du 26 avril 1917, la tolérance qui avait été admise jusqu'ici pour les expéditions d'huiles d'olive par colis postaux sera limitée aux envois individuels.

« Les bureaux de l'Office postal n'accepteront « qu'un seul » colis par expéditeur et par jour, et cette acceptation ne sera subordonnée à aucune autorisation préalable si les colis sont à destination de la France, de l'Algérie, des pays alliés ou des Etats d'Amérique.

« Les envois sur tout autre pays restent assujettis à l'obligation de l'autorisation préalable de la Direction générale des Finances ».

En France on réclame les huiles tunisiennes

Sous ce titre « L'importation en France des huiles d'olive tunisiennes », on lit dans la « Revue Oléicole » du 5 avril courant :

« Les contingents étant épuisés, notre commerce ne peut plus recevoir, actuellement, des huiles d'olive de Tunisie.

« Si cet état de choses se prolongeait, la situation de notre commerce deviendrait extrêmement critique, et les pertes qu'il subirait, de ce fait, seraient considérables.

« Ce serait l'arrêt presque complet des affaires et des cours exorbitants de 350 à 400 francs les 100 kilos.

« Comment nos négociants pourraient-ils tenir leurs engagements vis-à-vis de leur clientèle ?

« Puisque la Tunisie dispose l'un stock important, qu'elle se hâte de nous accorder un nouveau contingent, promis d'ailleurs, dans les démarches dont nous avons rendu compte.

« Notre colonie de protectorat est trop intéressée à l'avenir de notre commerce oléicole pour ne pas lui venir en aide, alors qu'elle peut le faire avec la plus grande facilité, sans réduire les stocks qui lui sont

nécessaires pour satisfaire aux besoins de la consommation ».

« Le *Republicain* de Constantine signale à M. le préfet et à M. le procureur une tentative d'accaparement des huiles. On est décidé désormais à agir en haut lieu contre les accapareurs, à les traquer comme ils le méritent. Qu'on n'hésite pas à agir. Le maire, pour commencer, a fait jeter à la porte de la halle les tristesses, venus du dehors, qui accaparaient les huiles et portaient ainsi un grave préjudice à l'alimentation.

Enfin, le *Petit Marseillais* dit que l'huile atteint des prix inconnus jusqu'ici et qu'il faudrait mettre un frein à cette hausse que motive seule une spéculation scandaleuse.

Il faut reconnaître, ajoute-t-il, qu'en Provence, il y eut un déficit sérieux dans la récolte des olives. Mais on pouvait espérer le compenser par les excédents que donneront les récoltes d'Italie et de Tunisie. De gros marchés avaient été passés, il y a plusieurs mois, pour les huiles de Tunisie sur la base de 120 francs les 100 kilos. Malheureusement, les interdictions d'exportation ont permis aux négociants acheteurs de résilier leurs contrats et de les faire monter le prix de gros jusqu'à 300 francs. En Italie, en Tunisie, l'huile abonde. En France, elle est rare et ce sont les prix des huiles de Provence qui régissent le marché. Pour arrêter la hausse, il suffirait que l'on mit un terme, par une action rigoureuse, à la spéculation des gros négociants en huiles. Peut-être, alors, pourrait-on avoir de l'huile à des prix normaux, de l'huile de qualité suffisante, ce que l'on obtient difficilement aujourd'hui, mêmes aux prix pratiqués actuellement.

Et, pour terminer, mentionnons qu'on trouve dans certains milieux que le président de la Chambre mixte du Sud prend un peu trop en mains les intérêts d'agitateurs qui ne sont pas ses électeurs et n'ont peut-être de relations avec lui que comme clients des Magasins généraux.

RESTER CHEZ SOI

c'est

servir les intérêts de la France

Un voyage en France, par les temps actuels, n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Non seulement il y a les risques de la traversée, mais les mille et un ennuis qui attendent le voyageur à son arrivée en France.

Pénurie de voitures à l'arrivée à Marseille.

Taxe de voiture supprimée et écorchage à vif.

Limitation des plats.
Pain rassis.
Soirs sans viande et sans lumière ou presque.
Nombre de places limité dans les trains, ce qui oblige parfois les voyageurs à des attentes de plusieurs jours avant de pouvoir partir par les trains-poste.
Poids des bagages exactement limité à 60 kilos.
Il faut y être réellement obligé, dit un de nos confrères qui vient d'arriver à Paris, pour entreprendre un voyage en France par les temps actuels ; aussi, conseille-t-il de s'abstenir de voyager et de rester tranquillement chez soi. C'est ce que l'on a de mieux à faire et, ainsi, sans qu'on s'en doute, on travaille pour la patrie. Qui l'eût cru ? Qu'on se le dise.

SAINT-GERMAIN

JOLIE VILLA, EN FACE DE LA GARE

à louer à la saison ou à l'année
S'adresser à la Gare

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Acqtez TIMBRE CROIX-ROUGE 20
15 c. africain, 5 c. pour les bleuetés

A vendre

une soude de 14 tiges de 3 m. 26/26 à essai pour 25 tonnes
mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,08
1 bache 1^{re} qualité, 42 m² 6/7
S'adresser à M. PIAUJART, propriétaire à Saint-Germain (Tunisie)

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Maisons boches ou embochées

La « Typograph », machine à composition
Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.
Filtres Berkefeld (Compagnie Française des).
Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lif)

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
[Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés]
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles = TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
Ciel Servir régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liquors de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS
QUÉRISON DÉFINITIVE
SANS RECOURS À LA CHIRURGIE
sans rechute possible
par les COMPRIMÉS de GIBERT
608 absorbable sans piqure
La boîte de 40 comprimés 7 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORPAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS
